



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master mention Qualité, Hygiène, Sécurité parcours Maintenance, qualité, sécurité, environnement (en apprentissage)



Niveau d'étude visé
BAC +5



ECTS
120 crédits crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine



Langue(s)
d'enseignement
Français,
Anglais

Parcours proposés

- Master mention Santé Publique spécialité Maintenance, qualité, sécurité, environnement (en apprentissage) année 1
- Master mention Santé Publique spécialité Maintenance, qualité, sécurité, environnement (en apprentissage) année 2

Présentation

- Formation approfondie dans les domaines de la qualité, de la maintenance, de la sécurité et de l'environnement.
- Maîtrise des outils permettant d'apprécier et d'évaluer le niveau de sécurité des sites industriels, des établissements de soins, de ceux relevant d'une collectivité territoriale et en définir les améliorations possibles.
- Compétences technologiques et de management pour gérer la sécurité au plus haut niveau.
- Connaissance des principes à suivre et des pratiques à mettre en place pour l'amélioration de la qualité, de la sécurité sur les sites industriels, dans les institutions sanitaires et

sociales ainsi que pour la maintenance des installations techniques et équipements.

Objectifs

Objectifs de formation :

- * Une formation pratique et théorique approfondie dans les domaines de la qualité, de la sécurité, de l'environnement.
- * Les bases du management de la maintenance des installations techniques et équipements,
- * La maîtrise des outils permettant d'apprécier et d'évaluer le niveau de conformité (qualité, sécurité et environnement) des entreprises.
- * La connaissance des principes à suivre et des pratiques à mettre en place pour l'amélioration des systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement en entreprise ou la certification.
- * Les compétences techniques et scientifiques pour gérer la qualité, la sécurité et l'environnement au plus haut niveau.
- * Les compétences en management et en communication nécessaires dans le domaine.

Savoir-faire et compétences



Former des experts :

- * Capables d'identifier et traiter les risques en milieu industriel, dans le BTP, dans les collectivités (hôpitaux, mairies, etc.) ou dans tout autre secteur d'activité.
- * Capables de veiller à la conformité (maintenance, qualité, sécurité et environnement) par rapport aux exigences dans tous les secteurs d'activité.
- * Capables d'amener une structure à la certification de ses activités selon les normes et référentiels pertinents.
- * Capables de gérer des projets de grande ampleur, de négocier des opérations entre plusieurs structures, etc.
- * Capables de mettre en place des actions de communication et de formation.
- * Capables de traiter une gamme étendue de problèmes techniques en y apportant des solutions concrètes.
- * et enfin capables d'apporter des techniques et méthodologies nouvelles pour le management des problématiques QSE.

Organisation

Contrôle des connaissances

La partie théorique sera évaluée à travers un contrôle continu et des examens. Les épreuves écrites et/ou orales.

- Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque la note de l'UE est supérieure ou égale à 10. Cette note est obtenue en effectuant la moyenne des éléments constitutifs de l'UE.
- Chaque UE est associée à un nombre d'ECTS (Système de Transfert de Crédits Européens).
- Il y a compensation entre les diverses UE d'un même semestre.
- Il y a compensation sur les deux premiers semestres pour permettre la délivrance du diplôme intermédiaire.
- Il y a compensation entre les deux derniers semestres. Il n'y a pas de compensation globale sur l'ensemble du cursus Master.
- Une deuxième session d'examens est organisée en juin. Les étudiants qui n'ont pas validé le semestre

(moyenne ≥ 10) doivent repasser toutes les matières des UE non validées (moyenne de l'UE ≥ 10).

Attention : seule la note obtenue à la deuxième session sera prise en compte.

- La validation d'une UE et des ECTS associés est capitalisable, c'est à dire définitivement acquise quelque soit la durée du parcours.

- Les notes supérieures à 10 d'une UE non validée, ne sont pas capitalisables.

- Le stage pratique de première et deuxième du Master donnera lieu à un rapport et à un exposé devant un jury et un représentant de l'entreprise. Le rapport ainsi que l'exposé seront notés par le jury.

- L'assistance aux cours est obligatoire.

- A la fin de la deuxième année, seuls 20 élèves niveau M2 (parcours initiale et alternance confondus) auront la possibilité de réaliser le test TOIEC (Test Of English for International Communication). En effet, cette certification permet d'évaluer le niveau d'anglais de nos étudiants et apprentis tant au niveau de l'écrit que de l'oral, ce qui est fondamental dans un contexte professionnel. Cependant, les 20 élèves qui seront autorisés à effectuer le test, le seront en fonction de leurs résultats lors d'un examen blanc TOIEC qui aura lieu à l'issue des cours de préparation pour ce test (30 heures de cours de préparation).

Admission

Conditions d'admission

Diplômé(e) des universités de niveau égal ou supérieur à bac+3, diplômé(e) d'une école d'ingénieur, professionnels justifiant de 10 ans d'expérience en entreprise dans le cadre de la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).

Modalités de candidature

Article 1er : Admission et inscription au diplôme



a) L'admission en Master 1 se fait uniquement après examen du dossier de candidature et, le cas échéant, après audition du candidat.

b) L'admission en Master 2 pour les étudiants n'ayant pas suivi et validé le Master 1 MQSE se fait uniquement après examen du dossier de candidature et, le cas échéant, après audition du candidat.

c) Les étudiant(e)s ou alternant(s) sélectionné(e)s pour l'entrée dans le Master doivent faire savoir leur décision auprès du secrétariat à une date qui leur sera indiquée sous peine, passé le délai imparti, de voir leur inscription au Master refusée.

Article 2 : Contrôle des connaissances

a) Les épreuves de contrôle des connaissances font l'objet de deux sessions. La session de rattrapage (2ème session) est organisée en septembre.

b) La partie théorique sera évaluée à travers un contrôle continu et/ou des examens finaux. Les épreuves sont écrites et/ou orales.

c) Les enseignements du Master MQSE peuvent être dispensés en anglais. Les examens peuvent se faire en anglais (oral et/ou écrit).

Article 3 : Absences

a) **L'assistance aux cours est obligatoire.** Toute absence devra être justifiée **sous 48h** auprès du secrétariat de la formation. A défaut, cette absence sera considérée comme injustifiée.

b) A défaut d'assiduité (2 absences injustifiées ou plus) dans un enseignement, l'étudiant(e) ou alternant(e) est déclaré(e) défaillant(e) dans ledit enseignement.

c) Lors de l'**absence injustifiée à un examen**, l'étudiant(e) ou alternant(e) sera déclaré **défaillant(e)** dans la matière correspondante.

d) Un étudiant ayant une **absence justifiée** à un examen obtient la **note de zéro** à l'épreuve concernée.

e) L'**absence à un contrôle continu** d'un étudiant ou apprenti donnera lieu à la **note de zéro** pour ce contrôle (aucun rattrapage possible).

Article 4 : Validation d'une unité d'enseignement

a) Une **unité d'enseignement (UE)** est **validée** lorsque la note de l'UE est **supérieure ou égale à 10**. Cette note est obtenue en effectuant la moyenne pondérée des éléments constitutifs de cette UE.

b) Chaque UE est associée à un nombre d'ECTS (Système de Transfert de Crédits Européens). **La validation d'une UE et des ECTS associés est capitalisable**, c'est à dire définitivement acquise quelle que soit la durée du parcours.

c) **Les notes supérieures à 10 dans une des matières constitutives d'une UE non validée, ne sont pas capitalisables.**

Article 5 : Notes éliminatoires

a) Une note inférieure à 10/20 en Master 1 ou 2 dans l'UE « Insertion Professionnelle » est éliminatoire.

b) Une note inférieure à 600 sur le TOEIC blanc final en Master 2 est éliminatoire.

c) La non-validation du niveau 3 de la plateforme de perfectionnement aux écrits professionnels en français Orthodidacte® au plus tard le 22 juin 2018 est éliminatoire dans le cadre de l'obtention du Master 2.



Article 6 : Compensation des notes

- a) Il y a **compensation sur les deux premiers semestres** pour permettre la validation de la première année et la délivrance du diplôme intermédiaire.
- b) Il y a **compensation entre les deux derniers semestres** pour obtenir la validation de la deuxième année et la délivrance du diplôme final.
- c) **Il n'y a pas de compensation globale sur l'ensemble du cursus Master.**
- d) Aucune compensation n'est possible en cas de note éliminatoire.

Article 7 : Validation de l'année en cours

L'étudiant(e) ou alternant(e) est déclaré(e) admis(e) pour l'année en cours si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- a) avoir obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- b) ne pas avoir été déclaré défaillant
- c) ne pas avoir obtenu de note éliminatoire.

De plus, une moyenne annuelle générale ne prenant pas en compte la partie concernant l'UE « Insertion Professionnelle » sera calculée. Un(e) étudiant(e) ne pourra être déclaré(e) admis(e) si cette note est inférieure à 10/20.

Article 8 : Deuxième session

- a) Une **deuxième session** d'examens est organisée en septembre.
- b) Les étudiants qui n'ont pas **validé l'année en cours (moyenne générale < 10) doivent repasser toutes les matières de toutes les UE non validées (moyenne de l'UE < 10). Seule la note obtenue à la deuxième session sera prise en compte.**
- c) Pour les matières « Valorisation de l'information », « Culture QSE », « Projet de classe » et « Conduite de projet » et les UE 9 et 18 « Insertion Professionnelle », **aucune session de rattrapage et/ou deuxième session ne sera organisée.** En cas de non-participation et/ou absence dans une de ces matières ou UE, l'étudiant(e) ou alternant(e) concerné sera déclaré **défaillant** dans la matière ou UE concernée et il ne pourra pas valider l'année.

Article 9 : Redoublement

Si un étudiant ne valide pas l'année en cours, il ne sera pas admis à redoubler sauf sur dérogation exceptionnelle délivrée par décision du jury.

Article 10 : Jury

Le Jury se réunit pour délibérer à l'issue des épreuves de chaque session. Au demeurant, les enseignements pourront être répartis entre les 2 semestres.

Article 11 : Consultation des copies

À l'issue de la publication des résultats par le Jury, les copies et/ou travaux peuvent être consultés par les étudiant(e)s ou alternant(e)s en présence d'un enseignant. Pour ce faire, chaque étudiant(e) souhaitant consulter ses copies et/ou



travaux doit se manifester par email auprès du secrétariat du Master dans les quinze jours suivant la publication des résultats.

Article 12 : Bonne conduite

a) Tout manquement à la discipline et au respect dû aux enseignants et aux personnels de l'Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité est passible du Conseil de discipline, voire de l'exclusion définitive du Master.

b) Sur son lieu de stage ou d'alternance, l'étudiant(e) ou alternant(e) doit adopter un comportement irréprochable sous peine d'exclusion définitive du Master.

Article 13 : UE 9 et UE 18 « Insertion professionnelle »

a) Le **stage pratique ou contrat d'alternance** est **obligatoire** en première et deuxième année du Master sous peine d'être déclaré défaillant(e).

b) L'ensemble des cours du Master MQSE étant obligatoires, les étudiants capitalisant plus de **60 heures d'absence** sur la partie théorique de la formation pendant une même année se verront refuser la signature d'une convention de stage et seront ainsi déclarés **défaillants** pour l'UE « Insertion Professionnelle ».

c) L'étudiant(e) ou alternant(e) est tenu(e) de préparer, rendre et soutenir un rapport du travail en entreprise sous peine d'être déclaré défaillant(e) dans l'UE correspondante.

d) Le travail en entreprise (stage pratique ou alternance) donnera également lieu à un exposé devant un jury et un représentant de l'entreprise. Un étudiant ayant rendu un rapport non conforme aux exigences ne sera pas autorisé à soutenir et sera donc considéré comme défaillant pour la soutenance.

e) Le rapport écrit ainsi que l'exposé seront évalués par le jury.

f) **Aucune deuxième session ne sera organisée pour les UE 9 et 18 : « Insertion Professionnelle ».**

g) Modalités de calcul de la note de l'UE Insertion Professionnelle en Master 1 et 2:

- La note mise par l'encadrant en entreprise comptera pour 3 points de la note finale

- La note concernant le rapport écrit comptera pour 7 points de la note finale

- La note concernant la soutenance orale comptera pour 7 points de la note finale

- Un exercice d'analyse des missions données par l'entreprise sera également à rendre fin novembre pour les étudiants en alternance et au 15 avril de l'année universitaire en cours concernant les étudiants en formation initiale. Cet exercice comptera pour 3 points de la note finale

- Enfin, la participation aux ateliers de préparation à l'insertion professionnelle (CV, Lettre de Motivation et Entretien d'embauche) sera sanctionnée par :

* un bonus (+1 sur la note finale de l'UE en cas de participation active aux ateliers et de réussite au processus de sélection conformément aux attentes des formateurs)

* un malus (-1 sur la note finale de l'UE en cas de manque de participation active aux ateliers et de non réponse aux attentes des formateurs)

- Le retard dans la remise du rapport de fin d'année (papier et pdf) sera également sanctionné par le retrait d'un point sur la note de l'UE « Insertion Professionnelle » si le retard concerne seulement un des deux supports (papier ou pdf) et de deux points si le retard concerne les deux supports (papier et pdf).



Article 14 : UE Libre « Vie associative »

La participation à la **vie associative autour de la formation** (M1 et M2) pourra donner lieu à l'attribution de points de jury à travers l'évaluation d'un rapport écrit détaillant les actions menées et les résultats obtenus. Les points de jury correspondant seront calculés comme suit :

- * Note entre 0 et 10 : aucun point de jury ne sera attribué.
- * Note supérieure à 10 : points de jury = points au-dessus de 10 x 0,05.

Ex : un étudiant ayant obtenu 16/20 dans cette UE se verra attribuer $6 \times 0,05 = 0,3$ point de jury qui viendront s'ajouter à la moyenne générale sur l'année.

Article 15 : Test TOEIC

A la fin de la deuxième année, les étudiants de niveau M2 (parcours initiale et alternance confondus) auront la possibilité de réaliser le test TOEIC (Test Of English for International Communication) sous réserve de l'obtention d'une note supérieure à 750 sur le TOEIC blanc final qui aura lieu à l'issue des cours de préparation pour ce test (30 heures de cours de préparation). Cette certification permet d'évaluer le niveau d'anglais de nos étudiants et apprentis tant au niveau de l'écrit que de l'oral, ce qui est fondamental dans un contexte professionnel.

Article 16 : Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Les étudiants et alternants de Master 2 recevront une formation de « Sauveteur Secouriste du Travail ».

Elle permet de :

- « maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),

- savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,

- repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,

- participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection. » (Source : INRS)

A l'issue de cette formation, un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » sera délivré par l'organisme de formation agréé au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de « Sauveteur Secouriste du Travail ». Ce certificat donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur.

Article 17 : Formation Equipier de Première Intervention (EPI)

Dans le cadre du cours « Risque Incendie », les étudiants et alternants de Master 1 recevront une formation d'« Equipier de Première Intervention ». « Les équipiers de première intervention (EPI) sont des personnes ayant reçu une formation sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie. Ils viennent renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place. Ils se coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation » (Source : INRS). A l'issue de cette formation, un certificat d'« Equipier de Première Intervention » sera délivré par l'organisme de formation agréé au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences



attendues pourront valablement être reconnus au titre de « Equipier de Première Intervention ».

code de vérification, destiné à l'employeur ou à l'université, garantit son authenticité.

L'assistance à cette formation est obligatoire.

La certification Le Robert® est la seule certification en langue française reconnue par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). Elle est également reconnue par le Copanef, Comité Paritaire interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation et éligible au compte personnel de formation (CPF).

Article 18 : Perfectionnement des écrits professionnels en langue française (Orthodidacte® et Certification Le Robert®)

Tous les étudiants et alternants de Master 1 et Master 2 recevront des codes d'accès à la plateforme de perfectionnement en langue française **Orthodidacte®**. Elle est accessible sur tous supports (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) et permet de diagnostiquer et former ses utilisateurs concernant la maîtrise des écrits professionnels. Cette plateforme accompagne les utilisateurs après le diagnostic initial à travers un parcours personnalisé sur 4 niveaux de difficulté.

Cette démarche, vise à améliorer d'avantage les opportunités concernant l'insertion professionnelle de nos étudiants et alternants.

La validation du niveau 3 sera exigée pour les étudiants et alternants de Master 2 (cf. article 7).

Article 18 : Plagiat / Fraude

Les étudiants et alternants de Master 2 ayant validé le niveau 3 de la plateforme Orthodidacte® passeront la **Certification Le Robert®** en fin d'année universitaire.

Tout plagiat ou fraude à un examen ou dans le cadre d'un travail écrit est passible du Conseil de discipline, voire de l'exclusion définitive du Master.

Cette certification garantit une évaluation du niveau d'orthographe, mais aussi de la grammaire, de l'expression et du vocabulaire. C'est la seule certification qui s'appuie sur des situations réelles de communication en entreprise. La note obtenue (sur 1 000) est accessible à l'issue de la session, assortie d'un bilan détaillé sur les résultats obtenus. Enfin, un

Article 19 : Stages

a) Les étudiants ayant obtenu l'accord d'un organisme pour les accueillir en stage devront faire parvenir par écrit les missions proposées dans le cadre de ce dernier aux responsables pédagogiques du Master MQSE. Ces derniers se réservent alors le droit de valider ou non ce stage en fonction de l'adéquation des missions proposées avec les objectifs de formation du Master MQSE.

b) Sur le lieu de stage, l'employeur doit respecter les règles en vigueur relatives aux conventions de stage et à la prise en charge des stagiaires. Le non-respect de ces règles entraîne la rupture de la convention de stage.



c) Les stages doivent faire l'objet d'une gratification selon la législation en vigueur. Tout stage ne faisant pas l'objet d'une gratification ne sera pas validé et ne pourra donc pas faire l'objet d'une convention de stage avec le Master MQSE et L'Université Paris 13.

d) La date limite pour débiter un stage dans le cadre la formation est fixée au 1er avril de l'année universitaire en cours. Passée cette date, aucune convention de stage ne sera signée. Ainsi, si le stage n'est pas commencé à cette date, l'étudiant(e) concerné sera déclaré **défaillant** dans l'UE concernée.

Article 19 : Mentions

Le diplôme de Master Spécialité " Maintenance Qualité Sécurité Environnement " est obtenu avec les mentions suivantes : PASSABLE : moyenne égale ou supérieure à 10/20 ; ASSEZ BIEN : moyenne égale ou supérieure à 12/20 ; BIEN : moyenne égale ou supérieure à 14/20 ; TRES BIEN : moyenne égale ou supérieure à 16/20.

Article 20 : Majors de promotion

À l'issue des délibérations du Jury en fin de formation, le(la) meilleur(e) étudiant(e) ou alternant(e) de chaque promotion sera distingué(e).

Et après

Poursuite d'études

Le master prépare les étudiants et apprentis à :

- Exercer des activités liées à la direction au plus haut niveau des équipes en charge de la gestion des équipements, de

la sécurité et de la qualité dans les industries, les bureaux d'études et laboratoires technologiques, les hôpitaux, les cliniques, les mairies, les collectivités territoriales et locales, les services de l'État.

- Devenir responsable de projet dans les mêmes secteurs, chargés de mission, consultants auprès des collectivités territoriales.

- Avoir en charge les services qualité, hygiène et sécurité, devenir responsable qualité au sein d'organismes de certification.

L'emploi se situe au niveau cadre supérieur dans les industries, les bureaux d'études et laboratoires technologiques, les hôpitaux, les cliniques, les mairies, les collectivités territoriales et locales, les services de l'État.

La fonction doit permettre dans ces organisations le développement et la maîtrise d'objectifs dans les domaines de la maintenance, de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Le métier nécessite une très bonne acquisition et compréhension des normes européennes en matière de qualité et de l'accréditation.

L'évaluation des risques constitue également une règle primordiale de la formation. Enfin, les différents domaines concernant l'environnement et le développement durable constituent une base des connaissances acquises.

Les emplois offerts étant de plus en plus d'envergure internationale, l'acquisition de l'anglais est indispensable.

Le titulaire du master sera capable :

- de proposer et de mettre en oeuvre les procédures d'amélioration de la qualité, de la sécurité et de la préservation de l'environnement.

- de rédiger les documents nécessaires à leur suivi et de former les personnels impliqués.

- d'utiliser les techniques d'écoute ou de communication lors des réunions qu'il organisera (y compris en anglais).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels sont aptes à exercer dans les industries, les bureaux d'études et laboratoires technologiques, les hôpitaux, les cliniques, les mairies, les collectivités territoriales et locales, les services de l'État.

Codes des fiches ROME les plus proches :



H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité
Environnement -HSE- industriels

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et
développement industriel

Contacts



<http://www.scuio.univ-paris13.fr>

Contacts

Responsable pédagogique

Milena SALERNO

Responsable pédagogique

Alban MOYEUX

Responsable administratif

Barbara BEN HASSINE et Veromalala RABEHAJA

☎ 0148388535 et 0148388484

📍 UFR SMBH, 1 rue Chablis

Responsable administratif

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>

Responsable administratif

Contact validation des acquis

☎ 01 49 40 37 04

✉ svap-cfc@univ-paris13.fr

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Villetaneuse)

✉ gestion.voie@univ-paris13.fr

🌐 <https://www.univ-paris13.fr/orientation/>

Responsable Service VOIE

Service Valorisation, Orientation et Insertion professionnelle de l'Etudiant (Campus de Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr



Organisation

Le master est composé d'unités d'enseignement (UE).

Le M1 comporte sept UE tandis que le M2 comporte huit UE.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux ou de travaux dirigés.

Master mention Santé Publique spécialité Maintenance, qualité, sécurité, environnement (en apprentissage) année 1

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Master 1 MQSE	UE				
Master 1 MQSE Semestre 1	UE				30
UE 1 Formation Fondamentale Appliquée à la Spécialité	UE				11,5
Management Envir. Capteur	UE				
Chimie	UE				
Corps Humain-Pratiques Mé	UE				
Electricité	UE				
Electronique	UE				
Mathématiques	UE				
Ondes, Génie Thermique et Acoustique, Fluides	UE				
UE 2 Enseignement des Méthodes	UE				9,5
Conduite de Projet	UE				
Maintenance + GMAO	UE				
Radioactivité, rayonnements	UE				
Risques chimiques	UE				
Valorisation de l'Information	UE				
UE 3 Droit et Relations	UE				5
Droit des Sociétés	UE				
Santé et Sécurité du Travail	UE				
UE 4 Expression, Communication 1	UE				4
Anglais	UE				
Techniques d'expression Communication	UE				
Master 1 MQSE Semestre 2	UE				30
UE 5 Risques Environnementaux	UE				10
Normes et Qualité	UE				
Méthode d'Analyse Physico-chimique	UE				
Pollutions	UE				
Risques Electriques	UE				
Risques incendie	UE				



Sécurité des Equipements	UE	
UE 6 Informatique 1	UE	2
Informatique	UE	
UE 7 Insertion Professionnelle	UE	18
Mémoire	UE	
Soutenance	UE	

Master mention Santé Publique spécialité Maintenance, qualité, sécurité, environnement (en apprentissage) année 2

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
SEMESTRES	UE				
Master 2 MQSE Semestre 3	UE				30
Enseignement Technique et Génie des Procédés	UE				11,5
Gestion et Valorisation des Déchets	UE				
Génie Sanitaire en Milieu Urbain et Hospitalier	UE				
Gestion des Risques Environnementaux	UE				
Présentation et Sécurité des Installations	UE				
Expression, Communication2	UE				4
Anglais 2	UE				
Techniques d'expression Communication	UE				
Méthodes en Prévention des Risques et Qualité	UE				10
Accréditation-Certification-Gestion des Risques Hospitaliers	UE				
Certification	UE				
Environnement-Climatique-Qualité de Vie Pro-Dév.Durable	UE				
Evaluation des Risques	UE				
Logistique	UE				
Gestion Autonome de Projets	UE				4,5
Pratiques de l'Innovation	UE				
Projet de Classe	UE				
Master 2 MQSE Semestre 4	UE				30
Gestion Financière et Administrative	UE				4,5
Administration des Hôpitaux & Collectivités Territoriales	UE				
Management d'Equipes Techniques d'Entreprise-Médico Soc.	UE				
Code des Marchés Publiques-Notion Gestion Financière	UE				
Droit de l'Environnement	UE				5,5
Droit de l'Environnement	UE				
Droit de la Responsabilité	UE				
Installations classées	UE				
Système de Management Environnemental Dev.Durable	UE				
Informatique2	UE				
Informatique	UE				
Insertion Professionnelle	UE				18
Mémoire	UE				

